



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Mézin – Département de Lot-et-Garonne

**CANTINE SCOLAIRE
ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DE MEZIN**

Les inscriptions à la cantine doivent être retournées au secrétariat de la mairie, impérativement avant le 19 juillet 2019, à l'aide du formulaire joint.

Le paiement sous forme de titre de recettes sera établi sur une base **forfaitaire**, ce qui signifie que le règlement sera dû, que votre enfant soit présent ou non.

En cas de maladie de plus de **3 jours**, un décompte sera établi, sur présentation d'un certificat médical.

Plusieurs possibilités de paiement s'offrent à vous :

- un service de paiement en ligne sécurisé en vous connectant sur :
www.tipi.budget.gouv.fr
et en vous munissant de vos identifiants, mot de passe et numéro de facture
- par prélèvement automatique en début de mois suivant celui de la facturation
- par chèque, carte bancaire ou liquide au :
Centre des Finances Publiques
111 allées d'Albret
47600 NERAC.

Le maire,
Jacques LAMBERT